

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
20/12/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-120 **Approbation du projet de traversée de bourg - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) car il a pour objectif de favoriser l'accessibilité des services et des soins, de stimuler l'activité du centre-bourg, de renforcer la mobilité et de renforcer la cohésion sociale.

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE a transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 425 003,00€HT pour la première phase des travaux.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Montant H.T. des travaux subventionnable : 425 003,00 €

Financement :

Subvention DETR escomptée à 34,12 %	145 000,00 €
Subvention DSIL escomptée à 22,35 %	95 000,00 €
Subvention Amendes de police escompté à 2,35 %	10 000,00 €
Emprunt et fonds libres escompté à 41,18 %	<u>175 003,00 €</u>
Montant H.T.	425 003,00 €
TVA 20,00%	<u>85 000,60 €</u>
MONTANT TTC	510 003,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°1, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention d'un montant de 95 000.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

